

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

Réunion du conseil municipal du 1er décembre 2017

**DATE DE CONVOCATION: Le 25 novembre 2017**

**Présents:** MME CHABANT E – MM RICHIN – ALLOCHON – MMES BILLEGA – CHABANT A. – M. RONDIER.

**Absents excusés:** M. VERONNET, MME LHUISSIER et M. PERREAUT.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

## **ORDRE DU JOUR:**

### **Désignation d'un secrétaire de séance:**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, M Sébastien RONDIER comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2017:**

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.  
Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2017.

### **Tarifs location Salle des fêtes:**

Madame le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs de location de la Salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord pour ne pas augmenter les tarifs qui, comme depuis plusieurs années sont les suivants:

\* Vins d'honneur- Lunchs Maximum 5 heures (compris entre 9h00 et 21h00): 48,00€

\* Location tout compris 24 heures: 80,00€

48 heures: 160,00€

\* Bals – concours – manifestations diverses à caractère lucratif:

Associations Saint-Alpinien: Gratuit

Autres 24h00: 80,00€

48h00: 160,00€

\* Déballages – vente d'objets, linge, matériel ... par 24h00: 96,00€

\* Expositions par 24h00: 32,00€

### **Tarifs boissons pour utilisation licence communale 4ème catégorie:**

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des consommations servies lors de l'utilisation de la licence communale de boissons 4ème catégorie, le vendredi 15 décembre 2017, comme suit:

Whisky – Ricard – Muscat – Kir: 1,50€  
Jus de fruits – Coca cola : 1,00€  
Bières : 1,50€

### **Règlement intérieur cantine scolaire:**

Madame le Maire donne lecture d'un règlement intérieur du service municipal de restauration établi en accord avec les deux autres communes du RPI.

Les conseillers demandent qu'il soit précisé que lorsqu'un enfant est absent, la gratuité du ou des repas soit appliquée à partir du 3ème jour consécutif.

Après avoir rajouté cet article, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte ce règlement intérieur. Il sera proposé ensuite à la signature des parents et des enfants.

### **Conservation des archives communales:**

Les services de l'État demandent aux communes de moins de 2 000 habitants, de choisir de confier ses archives «anciennes» au service des Archives départementales ou de les garder en Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver dans les locaux de la Mairie les registres d'état civil de plus de 120 ans et tous les autres documents de plus de 50 ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

Il autorise Madame le Maire à signer la déclaration proposée à cet effet et qui sera transmise à la directrice des Archives départementales sous couvert de Monsieur le Préfet.

### **Modification statuts communauté de communes Creuse Grand Sud:**

La communauté de communes Creuse Grand Sud propose au conseil municipal de se prononcer sur ses nouveaux statuts dont la modification a été adoptée lors du conseil communautaire du 11 octobre 2017.

Conformément au CGCT, les communes disposent de 3 mois à compter de cette notification pour soumettre cette modification à son conseil municipal. A l'issue de ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications de compétences telles qu'apparaissant dans le projet de statuts en annexe.

### **Questions diverses:**

Madame le Maire informe ses collègues, que le comité syndical du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant. a décidé lors de sa réunion du 23 novembre dernier, de prendre en charge, en supplément des frais de transport, le coût des entrées des élèves à la piscine d'Aubusson, soit 1,50€ par enfant.

Cette année, seules les écoles de Saint-Alpinien et Saint-Maixant s'y rendront ensemble.

Le coût des entrées pour 10 séances est estimé à 825€ pour 55 élèves.

**Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.**